

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1642

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information : éducation, culture, patrimoine et sport ; urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Champagne-au-Mont-d'Or - Oullins - Rillieux-la-Pape - Vénissieux - Bron - Grigny - Lyon 7ème - Meyzieu - Vaulx-en-Velin

Objet : Équipement public - Installation d'équipements photovoltaïques sur les toitures de 11 collèges et d'une chaufferie - Autorisation donnée aux sociétés Enerlis et Un Deux Toits Soleil (UDTS) ou toute autre société substituée à elles, de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur ledit patrimoine métropolitain

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Monsieur Philippe Guelpa-Bonaro

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1642**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information : éducation, culture, patrimoine et sport ; urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commune(s) : Caluire-et-Cuire - Champagne-au-Mont-d'Or - Oullins - Rillieux-la-Pape - Vénissieux - Bron - Grigny - Lyon 7ème - Meyzieu - Vaulx-en-Velin

Objet : Équipement public - Installation d'équipements photovoltaïques sur les toitures de 11 collèges et d'une chaufferie - Autorisation donnée aux sociétés Enerlis et Un Deux Toits Soleil (UDTS) ou toute autre société substituée à elles, de déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur ledit patrimoine métropolitain

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte**1° - Contexte de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) : plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la Métropole de Lyon et objectifs**

La Métropole porte une politique de transition énergétique articulée autour de 2 objectifs : baisser de 20 % les consommations d'énergie d'ici 2030 par rapport à 2013 et doubler la production d'énergies renouvelables (ENR) et de récupération d'ici 2030 pour atteindre 17 % dans la part des consommations métropolitaines. Ces 2 objectifs permettront de réduire de 43 % les émissions de gaz à effet de serre du territoire par rapport à 2000.

Dans ce cadre, la Métropole s'est fixé des objectifs ambitieux pour développer l'énergie solaire photovoltaïque sur son patrimoine afin de répondre aux impératifs de sobriété, de décarbonation et de développement des énergies renouvelables. La collectivité souhaite multiplier par 10 la production d'électricité de ressource solaire (250 GWh/an en 2030) et encourager le développement de production d'énergies renouvelables par des opérateurs privés sur son patrimoine.

Dans cette perspective, la Métropole a lancé, en mai 2022, un AMI pour la réalisation et l'exploitation d'installations photovoltaïques sur les toitures de 11 collèges de son territoire et sur celle de la chaufferie Sentuc du réseau de chaleur urbain de Vénissieux.

2° - Résultats de l'AMI et choix des entreprises

Six entreprises ou groupements ont présenté une candidature :

- Enerlis/Tecsol,
- Faradae,
- UDTS/Enercoop/Hespul,
- Serfim ENR,
- SERL ENR,
- Vega group.

Le comité de sélection mis en place dans le cadre de cet AMI a retenu les 2 groupements ci-après, qui ont proposé les meilleures candidatures au regard des critères de sélection affichés dans l'AMI (qualité technique du projet, réalisme et solidité du montage juridique et financier, redevance et durée d'occupation, qualité environnementale et sociale du projet, délai de mise en œuvre) :

- Enerlis/Tecsol : toitures des collèges André Lassagne à Caluire-et-Cuire, Jean-Philippe Rameau à Champagne-au-Mont-d'Or, Pierre Brossolette à Oullins et Maria Casarès à Rillieux-la-Pape ainsi que sur celle de la chaufferie Sentuc à Vénissieux,

- UDTS/Enercoop/Hespul : toitures des collèges Pablo Picasso à Bron, Emile Malfroy à Grigny, Gabriel Rosset à Lyon 7ème, Evariste Galois à Meyzieu, Jacques Duclos et Henri Barbusse à Vaulx-en-Velin.

Les sociétés dénommée Enerlis et UDTS, mandataires de leurs groupements, ont donc été désignées lauréates de l'appel à projets.

Les sociétés Enerlis et UDTS ont sollicité la Métropole afin que cette dernière les autorise à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sur les parcelles lui appartenant.

Le planning prévu pour les 2 sociétés pour la réalisation des installations photovoltaïques est le suivant :

- études de faisabilité et demandes administratives : 1^{er} semestre 2023,
- études d'exécution : 2^{ème} semestre 2023,
- préparation des travaux : 1^{er} trimestre 2024,
- réalisation des travaux : été 2024.

II - Désignation des parcelles

Les établissements métropolitains concernés par les futures demandes d'autorisation d'urbanisme sont les suivants :

Établissements	Commune	Localisation	Parcelle	Lauréats	Surface exploitable (en m ²)	Surface du projet (en m ²)
collège Pablo Picasso	Bron	17 rue de Reims	F 1517	UDTS	3 320	1 219
collège André Lassagne	Caluire-et-Cuire	5 rue André Lassagne	AI 291	Enerlis	3 260	2 290
collège Jean-Philippe Rameau	Champagne-au-Mont-d'Or	1 rue Jean-Philippe Rameau	AE 203	Enerlis	2 670	855
collège Emile Malfroy	Grigny	3 rue de la République	AK 326	UDTS	3 300	972
collège Gabriel Rosset	Lyon 7ème	74 rue Challemel-Lacour	CE 153	UDTS	1 980	897
collège Evariste Galois	Meyzieu	10 avenue du Carreau	DN 333	UDTS	3 360	1 135
collège Pierre Brossolette	Oullins	19 boulevard Général de Gaulle	AC 122	Enerlis	2 070	1 120
collège Maria Casarès	Rillieux-la-Pape	115 rue Ampère	BW 159	Enerlis	2 620	990
collège Jacques Duclos	Vaulx-en-Velin	91 rue de la Poudrette	BR 414	UDTS	3 410	1 111
collège Henri Barbusse	Vaulx-en-Velin	10 avenue Henri Barbusse	AV 145	UDTS	1 650	1 068
chaufferie de Vénissieux-Sentuc	Vénissieux	30 rue André Sentuc	BC 8 et BC 9	Enerlis	800	635

Afin de permettre l'avancement des travaux d'installation des panneaux photovoltaïques et sans attendre la régularisation de la mise à disposition des toitures par la signature d'un acte authentique, il est proposé, par la présente délibération, d'autoriser les sociétés Enerlis et UDTS, ou toute autre société se substituant à elles, à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme sur lesdites parcelles appartenant à la Métropole. Il est à noter que cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Autorise :

a) - la société Enerlis, ou toute autre société substituée à elle, à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur les parcelles métropolitaines cadastrées AI 291, AE 203, AC 122, BW 159, BC 8 et BC 9 situées sur les Communes de Caluire-et-Cuire, Champagne-au-Mont-d'Or, Oullins, Rillieux-la-Pape et Vénissieux, en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de la chaufferie Sentuc à Vénissieux et des collèges André Lassagne à Caluire-et-Cuire, Jean-Philippe Rameau à Champagne-au-Mont-d'Or, Pierre Brossolette à Oullins et Maria Casarès à Rillieux-la-Pape,

b) - la société UDTS, ou toute autre société substituée à elle, à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme portant sur les parcelles métropolitaines, cadastrées F 1517, AK 326, CE 153, DN 333, BR 414 et AV 145 situées sur les Communes de Bron, Grigny, Lyon 7ème, Meyzieu et Vaulx-en-Velin, en vue de l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures des collèges Pablo Picasso à Bron, Emile Malfroy à Grigny, Gabriel Rosset à Lyon 7ème, Evariste Galois à Meyzieu, Jacques Duclos et Henri Barbusse à Vaulx-en-Velin,

c) - le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

2° - Ces autorisations ne valent pas autorisation de commencer les travaux et ne préjugent en rien de la mise à disposition à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-301351-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
